



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
	Date de réception :	
	N° d'enregistrement :	
	Intitulé du projet	
	Développement infrastructurel de 40 emplacements "grar pour un camping situé à Port-Bail-sur-Mer (50).	nd confort" destinés à installer des unités d'hébergement
2	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	Identification du (ou des) maître(s) d' Personne physique	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
.1		ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s)
.1	Personne physique	
.1	Personne physique Nom	
.1	Personne physique	
.1	Personne physique Nom	
.1	Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
.2	Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s)
2	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Camping l'Espérance	Prénom(s) Raison sociale
2	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Camping l'Espérance N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)
2.2	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Camping l'Espérance N° SIRET 4 1 8 2 1 3 5 1 8 0 0 0 1 6	Raison sociale Type de société (SA, SCI) SARL

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
42 a) Terrains de camping et caravanage	Augmentation de la capacité d'accueil d'un camping avec la création de 40 emplacements "grand confort" destinés à installer des unités d'hébergement.

	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	□ Oui ☑ Non
	Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III l'article R.122-2-1 ?
	☑ Oui □ Non
4	Caractéristiques générales du projet
	Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
	Le projet porte sur l'extension du camping l'Espérance.
	Le terrain d'assise du projet vierge de toute construction est situé à Port-Bail-sur-Mer (ancienne commune de Denneville), sur la parcelle cadastrée AN 179 et classée Ut au PLU (à destination touristique). La surface globale du terrain est de 10 706 m².
	Le projet prévoit l'aménagement de 40 nouveaux emplacements "grand confort" destinés à installer des unités d'hébergement de 146 m² à 229 m².
4.2	Objectifs du projet

Outre le développement économique de la structure, ce projet permettra d'étendre l'offre d'hébergement touristique locale et ainsi répondre à la demande.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet ne prévoit pas la construction de bâtiment.

Le commencement des travaux de viabilisation des parcelles est prévu au début de l'hiver 2023/2024. Ils pourraient raisonnablement s'achever à la fin du printemps 2024.

Un démarrage de commercialisation des parcelles peut être envisagé au début avril 2024 (à l'ouverture du camping).

Le temps que les unités d'hébergement trouvent acquéreur, soient commandées, fabriquées et livrées, leur mise en place ne pourrait s'effectuer qu'au courant de l'hiver 2024/2025.

L'utilisation certainement progressive de l'extension du camping est attendue pour avril 2025 à l'ouverture annuelle.

CF Annexe Volontaire écrite pour le calendrier prévisionnel des travaux.

Les travaux prévus pour l'extension sont :

- Terrassement généraux nécessaires à la réalisation de la voirie et des espaces verts ;
- Travaux de voirie ;
- Mise en place du réseau d'assainissement des eaux usées (raccordé à celui existant) ;
- Réalisation du réseau d'eau potable ;
- Réalisation du réseau électrique basse tension souterrain ;
- Aménagement paysager.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet permettra l'accueil de personnes sur 40 emplacements supplémentaires pendant la période d'ouverture du camping, c'est à dire d'avril à octobre.
Aucun démantèlement prévu.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Dossier Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 : Rejet des eaux pluviales > 1ha et < 20 ha

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre d'emplacements créés Espaces verts	10 706 m ² 40 emplacements sur 6 920 m ² 1 650 m ² 1 675 m ²

16	1000	lisation	بالما	~ " ~ :	-
4.0	LOCA	lisation	au I	ןט זכ	E

Adresse et commune d'implantation Numéro: 36	22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°, 43°, 43°, 43°, 43°, 43°, 43°, 43	
Adresse et commune d'implantation Numéro: 36	22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 48°, 48°, 48°, 48°, 48°, 48°, 48°, 4	.6 Localisation du projet
Numéro : 36 Voie : Rue de la Gamburie Lieu-dit : Denneville - Plage Localité : PORT-BAIL-SUR-MER Code postal : 5 0 5 8 0 BP : Cedex : Coordonées géographiques ^[1] Long. : 0 1 ° 4 1 ° 0 9 ° 0 Lat. : 4 9 ° 1 8 ° 0 9 ° N Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 3 a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : " " Lat. : " " " Lat. : " " " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/20 Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan Oui Non	22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4 s le projet est soumis : e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	
Lieu-dit: Denneville - Plage Localité: PORT-BAIL-SUR-MER Code postal: 5 0 5 8 0 BP: Cedex: Coordonées géographiques ^[1] Long.: 0 1 ° 4 1 ° 0 9 ° 0 Lat.: 4 9 ° 1 8 ° 0 9 ° N Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 3 a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ: Long.: ° " Lat.: ° " " Lat.: ° " " Communes traversées: Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis: Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/20 Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan Oui ✓ Non 4.71 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation	22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4 s le projet est soumis : e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	
Localité: PORT-BAIL-SUR-MER Code postal: 5 0 5 8 0 BP: Cedex: Coordonées géographiques ^[1] Long.: 0 1 ° 4 1 ° 0 9 ° O Lat.: 4 9 ° 1 8 ° 0 9 ° N Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 3 a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ: Long.: ° " Lat.: ° " " Lat.: ° " " Communes traversées: Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis: Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/20 Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan Oui Non 4.71 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation	22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4. s le projet est soumis : e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	
Coordonées géographiques ⁽¹⁾ Long.: 0 1 • 4 1 • 0 9 * O Lat.: 4 9 • 1 8 • 0 9 * N Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 3 a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ: Long.: " " Lat.: " " " Lat.: " " " " Communes traversées: Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis: Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/20 Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan Oui Non 4.71 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation	22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4 s le projet est soumis : e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	
Coordonées géographiques ⁽¹⁾ Long.: 0 1 ° 4 1 ° 0 9 ° O Lat.: 4 9 ° 1 8 ° 0 9 ° N Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 3 a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long.:	22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4 s le projet est soumis : e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	Localité : PORT-BAIL-SUR-MER
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 3 a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/20 Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan Oui	22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4 s le projet est soumis : e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	Code postal : 5 0 5 8 0 BP : Cedex :
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 3 a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , " " " Lat. : ° , " " " " Lat. : ° , " " " " Lat. : ° , " " " " " Lat. : ° , " " " " " Lat. : ° , " " " Lat. : ° , " " " Lat. : ° , " " " " Lat. : ° , " " " " Lat. : ° , " " " Lat. : ° , " " " " Lat. : ° , " " " Lat. : ° " " " " " " " " Lat. : ° "	22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4. s le projet est soumis : e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	Coordonées géographiques ^[1]
a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° " " Point de d'arrivée : Long. : ° ° , " Lat. : ° ° " " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/20 Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan Oui	s le projet est soumis : e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	Long. : 0 1 ° 4 1 , 0 9 " O Lat. : 4 9 ° 1 8 , 0 9 " N
Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , " " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/20 Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation	s le projet est soumis : e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	
Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/20 Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan ② Oui ② Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation	s le projet est soumis : e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	Point de départ : Long. : ° ° " Lat. : ° ° " "
Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/20 Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan	e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	Point de d'arrivée : Long. : ° ° " Lat. : ° ° " "
Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/20 Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation	e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	
Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/20 Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation	e a été approuvée le 29/06/2021. ment.	
Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement. i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation	ment.	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existan Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation	u d'un ouvrage existant ?	
☐ Oui ☑ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation	u d'un ouvrage existant ?	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation		7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage exista
		☐ Oui ☑ Non
	bjet d'une évaluation	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
□ Oui ☑ Non		

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

_	a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
Canaibilitá anvisanna			
fin de réunir les informations néce	essair	es pou	e de la zone d'implantation envisagée ir remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
te Internet du ministère de l'envir			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. Cependant une ZNIEFF de Type 1 ("Dunes de Saint Rémy des Landes)"et une ZNIEFF de Type 2 ("Havre et dunes de Surville") sont présentes à 250 m au sud du projet. CF Annexe Volontaire V1.
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	Le plus proche se trouve à 8 km au nord-est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	V		Commune littorale de Port-Bail-sur-Mer. Projet à environ 600 m de la frange littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	Le Parc Naturel Régional Marais du Cotentin et du Bessin est situé à moins de 5 km à l'est du projet. CF Annexe Volontaire V2.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	Au regard de la cartographie des milieux prédisposés aux zones humides de la DREAL Normandie, le projet est potentiellement en zones humides. Après des investigations de terrain et la réalisation de différents sondages pédologiques, la parcelle n'est pas humide. CF Annexe Volontaire V3.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	V		PRN inondation "PPRL Barneville" - Aléa submersion marine Le projet n'est pas concerné par le zonage réglementaire de ce PPR.
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	✓		Prescrit le 21/12/2011 et approuvé le 22/12/2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	V		Le projet est situé à 250 m au nord d'un site Natura 2000. "FR2500082 - Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel" - ZSC
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		✓	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements disponibles et l'eau potable. Concernant l'assainissement, des travaux sont prévus par l'intercommunalité, ainsi le réseau sera efficient en 2025 pour l'utilisation totale des 40 nouveaux emplacements. CF Annexe Volontaire écrite pour le calendrier prévisionnel des travaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	L'aménagement se fera en continuité du camping actuel. Les haies bocagères arbustives rétro-littorales présentes en limites ouest et est du périmètre d'extension seront conservées et/ou renforcées. En limites nord et sud, de nouvelles haies sur talus seront plantées avec des essences locales, résistantes aux conditions du bord de mer.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	Aucun habitat et espèces inscrits au Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 le plus proche n'a été observé sur site ou à proximité. Le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		Parcelle exploitée et répertoriée au RPG (sorpho, carotte, poireau) Terrain inscrit en zone Ut (à destination touristique) au PLU dont la procédure a été approuvée en 2021. Une OAP encadre l'évolution du camping.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	Aucun site SEVESO répertorié à proximité du projet. Aucune installation nucléaire à moins de 20 km. Aucune canalisation de matières dangereuses à proximité du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		Potentiel radon : Moyen Risque sismique : Faible (niv. 2)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		/	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		L'extension du camping et donc du nombre d'emplacements peut entrainer une augmentation modérée et ponctuelle des déplacements durant la période estivale.
	Est-il source de bruit ?		V	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		✓	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	✓		Le projet prévoit la mise en place d'un réseau d'éclairage (simple balisage des allées) alimenté à partir du réseau existant à proximité du projet (faible intensité lumineuse et faible hauteur < 1m).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V		Les eaux usées seront raccordées au réseau existant qui sera apte à prendre en charge les nouveaux emplacements d'ici leur mise en fonctionnement totale et leur utilisation à l'horizon 2025.
	Si oui, dans quel milieu ?	V		L'infiltration des eaux pluviales peut être réalisée dans les espaces verts des espaces communs de cette extension mais aussi et surtout directement sur la quasi-intégralité de la surface des emplacements.

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Les déchets produits (de type ménagers) seront collectés au même titre que ceux du camping actuellement par la communauté d'agglomération du Cotentin. Une attestation de capacité a été transmise au porteur du projet. CF Annexe Volontaire Écrite.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	Pour intégrer le projet dans son environnement, les haies périphériques existantes sur talus sont conservées et renforcées. Des haies d'essences locales de type rétro-littorales seront plantées sur les autres talus périphériques aujourd'hui juste enherbés, pour s'assurer qu'une fois la végétation à maturité, moins de 30% du camping soit visible depuis l'espace public.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	V		Parcelle exploitée et répertoriée au RPG (sorpho, carotte, poireau) Terrain inscrit en zone Ut (à destination touristique) au PLU dont la procédure a été approuvée en 2021. Une OAP encadre l'évolution du camping.

Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec l'autres projets existants ou approuvés ?
☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?						
□ Oui ✓ Non Si oui, décrivez lesquelles :						
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables						
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).						
Pour intégrer le projet dans son environnement, les haies périphériques existantes sur talus sont conservées et renforcées. Des haies d'essences locales de type rétro-littorales seront plantées sur les autres talus périphériques aujourd'hui juste enherbés, pour s'assurer qu'une fois la végétation à maturité, moins de 30% du camping soit visible depuis l'espace public. Les essences ont été sélectionnées afin d'éviter celles susceptibles de provoquer des réactions allergiques ou d'être parasitées par des espèces animales allergisantes.						
Le terrain étant plat, il a été choisi d'infiltrer les eaux pluviales au plus près de leur point d'impact. A la différence d'un lotissement traditionnel, l'imperméabilisation des sols de ce projet ne correspond uniquement qu'à l'emprise de la partie bitumée des allées soient 1 675 m² qui représente 16 % de la surface du projet. L'infiltration des eaux de pluie peut être réalisée dans les espaces verts des espaces communs de cette extension mais aussi et surtout directement sur la quasi-intégralité de la surface des emplacements, enherbés et perméables, destinés à recevoir des unités d'hébergement. Les résidences mobiles de loisirs ainsi que les équipements annexes (terrasses en bois) qui seront installées sur les emplacements sont surélevées vis-à-vis du sol naturel et posés sur des plots, les eaux de pluies peuvent donc aussi s'infiltrer aussi sous ces installations. Conformément aux recommandations du SDAGE Seine-Normandie, les solutions « alternatives » ont été prises en compte.						

Concernant les remontées de nappes, les dispositions nécessaires ont été mises en place (réseaux étanches, aucune fondation, hébergements surélevés de 50 à 60 cm). De plus, le camping sera fermé du 15 octobre au 1er avril, période pendant laquelle le risque de remontées de nappes est plus important, réduisant ainsi les risques

vis-à-vis des individus.

CF Annexe Volontaire écrite.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet d'extension du camping peut être dispensé d'évaluation environnementale.

Le projet s'insère dans la zone Ut du PLU qui a vocation a être destiné au tourisme. Malgré sa proximité avec un site Natura 2000, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes sur celui-ci. Les risques technologiques et naturels restent faibles au regard des problématiques locales.

Les impacts liés aux potentielles nuisances sonores, lumineuses ou au trafic sont négligeables et absorbables par les infrastructures existantes.

Le projet respectera la réglementation liée aux problématiques de gestion des eaux usées et pluviales.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	/
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	/
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	\
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet						
1	Annexe volontaire V1 : ZNIEFF (DREAL NORMANDIE)	V				
2	Annexe volontaire V2 : RESERVES NATURELLES (DREAL NORMANDIE)	V				
3	Annexe volontaire V3 : ZONES HUMIDES (DREAL NORMANDIE + EXECO ENVIRONNEMENT)	V				
4	Annexe volontaire écrite : Précisions liées aux différentes rubriques du CERFA	V				
5						

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗵

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Nom LECOURT

Prénom Stéphane

Qualité du signataire Gestionnaire du Terrain de camping

À PORT-BAIL-SUR-MER

Fait le 1 4 0 4 2 0 2 3

CAMAINE L'ESPERANCE

36 rue de la Gamburie - Denneville Plage

F - 50580 PORT-BAIL SUR MER

Tél: 02 33 07 12 71: www.camping-esperance.fr

R.C.S. Courances 418213518 - Sarl 100000 €

Signature du (des) demandeur(s)